

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01109

Numéro SIREN : 828 676 411

Nom ou dénomination : A4 INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2018 sous le numéro de dépôt 15062

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

DILIGENTIA Mme Brasseur
11 rue berthe Morisot
59000 Lille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A4 INVESTISSEMENTS

Numéro RCS : 828 676 411

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2017B01109

Adresse : 445 boulevard Gambetta
59200 Tourcoing

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 21/03/2017

1 - Décision : Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

Ce dépôt reçu au greffe le 10/09/2018 a été enregistré par le greffier soussigné le 28/09/2018 sous le numéro 2018R015062 (2018 42328).

Délivré à Lille Métropole le 28 septembre 2018

Le Greffier,



A4 INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée au capital de 20 000.00 €

Siège social : 445 Boulevard Gambetta

59200 TOURCOING

828 676 411 RCS LILLE METROPOLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 21 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept,
et le vingt et un mars, à dix heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Monsieur Adrien VERLINDE préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent la totalité des 2 000 actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.



Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société COMEXPERT située 38 Avenue Gustave Delory, à Roubaix (59100), pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En outre, l'assemblée générale prend acte qu'en vertu de la loi Sapin 2 (loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016), l'obligation de désigner un commissaire aux comptes suppléant ne subsiste que lorsque le commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle.

En conséquence, l'assemblée générale n'est pas tenue de nommer un commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

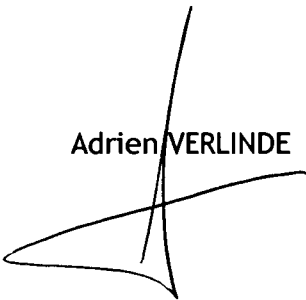
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

Adrien VERLINDE



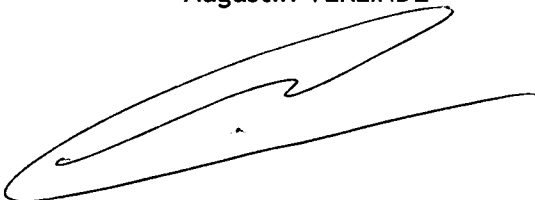
Anne-Charlotte VERLINDE



Amandine VERLINDE



Augustin VERLINDE



Alizée VERLINDE



SAS A2V



SA NC HOLDING

